

**Besoin d'une aide pour mieux
vous déplacer ?**

Demandez une aide aux transports : Améthyste et Améthyste +

AIDE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP ET DES PERSONNES ÂGÉES



Qu'est-ce que le forfait Améthyste ?

Le forfait Améthyste est un titre de transport qui permet d'emprunter les réseaux de transports en commun d'Ile de France : RATP, SNCF et OPTILE (sauf Orlyval, Filéo et TGV). Il est valable 1 an et il est renouvelable. Il est délivré par le Département de la Seine-Saint-Denis contre une participation financière du/de la bénéficiaire. Il se charge uniquement sur un pass Navigo mois/semaine.



Qui peut en bénéficier ?

- ▶ Les personnes de + de 60 ans qui demeurent depuis au moins 1 an en Seine-Saint-Denis, qui ne sont pas imposables et dont les revenus ne dépassent pas certains seuils*.
- ▶ Les adultes en situation de handicap ou d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 66,66 % qui demeurent depuis au moins 1 an en Seine-Saint-Denis, qui ne sont pas imposables et dont les revenus ne dépassent pas certains seuils*.



Pour pouvoir bénéficier du forfait Améthyste :

- ▶ résider depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis
- ▶ ne pas être imposable sur le revenu (sauf pour les anciens combattants et les veuves de guerre)
- ▶ ne pas bénéficier de la carte famille nombreuse
- ▶ ne pas bénéficier de la gratuité ou d'une prise en charge partielle de ses frais de transports par un employeur ou par un organisme
- ▶ ne pas bénéficier de l'allocation Chèque Taxi



Montant de la participation financière des bénéficiaires du forfait Améthyste

Le Département prend en charge 90% du prix du forfait Améthyste, 10% restent à la charge des bénéficiaires au titre de leur participation financière.

*seuils de revenus ouvrant droit à l'application du taux réduit de CSG

La participation du bénéficiaire est de :

- ▶ 26 euros pour un forfait zones 3-5
- ▶ 32 euros pour un forfait zones 2-5
- ▶ 48 euros pour un forfait zones 1-5.



Comment bénéficier du forfait améthyste ?

▶ **Avoir un pass navigo.** Si vous en avez déjà un et qu'il est encore valable (durée de validité de 10 ans), inutile d'en refaire un. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en obtenir un auprès d'une agence commerciale RATP / SNCF ou par internet sur le site www.navigo.fr

▶ **Obtenir le dossier de demande Améthyste,**
> Soit en le téléchargeant sur le site www.seinesaintdenis.fr, rubrique Améthyste.
> Soit en le retirant auprès de la Direction de l'Autonomie du Département de la Seine-Saint-Denis
> Soit en le retirant auprès du CCAS de votre commune.

▶ **Remplir le dossier de demande** en y joignant toutes les pièces justificatives demandées en fonction de votre situation et en précisant les zones de déplacement souhaitées.

À défaut, votre demande sera considérée comme incomplète et vous sera retournée.

Une fois votre demande déposée, vous pourrez en suivre le traitement :
> Soit par SMS, en renseignant votre numéro de téléphone portable dans le dossier de demande.

> Soit par téléphone, en appelant le 01 43 93 86 86.

▶ **Déposer le dossier de demande** soit en l'envoyant par courrier, soit en le déposant à la Direction de l'Autonomie.

▶ **Une fois que vous aurez eu confirmation** de l'attribution du forfait Améthyste, vous pourrez charger le forfait sur votre Pass Navigo en vous rendant sur une borne de chargement dans toutes les stations de métro, de RER ou dans les gares SNCF. Vous pouvez aussi demander à un agent RATP ou SNCF de vous aider à charger votre forfait. Une fois le chargement effectué, vous pourrez utiliser votre forfait pendant 1 an, sans attendre d'avoir payé votre participation financière. Votre participation financière sera prélevée sur votre compte bancaire si vous avez choisi le prélèvement automatique. Sinon, vous recevrez quelques mois après un courrier du Trésor public vous expliquant comment payer votre participation.

Améthyste +

Améthyste + est une allocation d'un montant annuel de 180 € versé sur le compte bancaire des bénéficiaires permettant aux personnes effectuant des déplacements occasionnels de payer leurs déplacements en transports en commun en Ile-de-France. Cette allocation correspond à la prise en charge de 10 trajets par mois en bus, tram ou métro, avec la carte Navigo Easy ou Liberté +.

Comme pour le forfait « Améthyste », l'aide « Améthyste + » est accessible aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap, résidant en Seine-Saint-Denis, et sur conditions de ressources.

La demande de l'allocation Améthyste + se fait par le même formulaire de demande Améthyste.

CONTACTS UTILES

Par courrier

Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis
Direction de l'Autonomie - Secteur
mobilité
93 006 BOBIGNY Cedex

Par téléphone

01 43 93 86 86
du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Par Internet

[seinesaintdenis.fr/solidarite/
seniors/article/forfait-amethyste](https://seinesaintdenis.fr/solidarite/seniors/article/forfait-amethyste)

Par mail

forfaitamethyste@seinesaintdenis.fr

Sur place

Direction de l'Autonomie
Immeuble Verdi
8 à 22 rue du Chemin Vert - Bobigny
Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h



SUIVEZ-NOUS #SSD93
seinesaintdenis.fr